

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

ORGANISATION TECHNIQUE DE LA VIE QUOTIDIENNE DANS UN SERVICE, UN ÉTABLISSEMENT – E2

SESSION 2024

Durée : 4 h 00

Coefficient : 5

Matériel autorisé

L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.

L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collègue », est autorisé.

Tout autre matériel est interdit.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 15 pages, numérotées de 1/15 à 15/15.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2024
E2 – Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, un établissement	Code : 24ESE2OTVQ	Page : 1/15

Restructuration de la résidence habitat jeunes les Marmottes

Une association adhérente de l'Union Nationale pour l'Habitat de Jeunes (UNHAJ) gère les trois Résidences Habitat Jeunes (anciennement Foyer de Jeunes Travailleurs) d'une communauté de communes. Une de ces résidences, les Marmottes, est fermée depuis plusieurs mois en raison d'une restructuration de ses locaux et des services proposés.

En décembre 2022, la résidence proposait 40 chambres meublées de 10 m² réparties sur quatre niveaux. Les installations sanitaires (douches et WC) ainsi qu'un espace cuisine en libre-accès étaient partagés à chaque étage. Au rez-de-chaussée, en plus des espaces administratifs et récréatifs, la structure disposait d'un espace de restauration collective pour la prise de repas le midi.

Avant sa fermeture, suite à différents contrôles administratifs et aux enquêtes internes menées auprès des usagers, le conseil d'administration, en accord avec les collectivités territoriales partenaires et financeurs, a pris les décisions suivantes :

- la transformation des 40 chambres en 24 appartements meublés d'environ 20 m² disposant d'un coin cuisine et d'installations sanitaires privatives ;
- l'arrêt de la production culinaire sur place au profit d'une livraison en liaison froide depuis la cuisine d'une autre Résidence Habitat Jeunes de l'association ;
- la mise aux normes d'accessibilité de la structure avec notamment la création de deux logements supplémentaires adaptés, gagnés sur l'espace libéré par l'évolution de l'activité de la restauration ;
- le développement de prestations annexes facultatives (blanchisserie, animations, salle de sport, etc.).

Technicien Supérieur en Économie Sociale Familiale (TS ESF) salarié de l'association, vos principales missions sont d'assurer la gestion locative (mise en location, procédure d'entrée et de sortie des logements, rapports locatifs), de participer à l'organisation du fonctionnement de la structure et au suivi de la qualité des services proposés aux usagers.

Vous êtes chargé par le conseil d'administration de préparer la réouverture de la résidence.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2024
E2 – Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, un établissement	Code : 24ESE20TVQ	Page : 2/15

Partie 1 - Une nouvelle offre de logement

L'évolution de l'offre locative nécessite une modification des différents documents internes et externes de la structure (livret d'accueil, contrat d'occupation, site Internet, etc.). Après analyse du niveau des loyers habituellement pratiqués sur le territoire de la communauté de communes, la structure a décidé de fixer le montant de la redevance des nouveaux logements à 410 € par mois, charges locatives comprises.

Dans la perspective de la réouverture prochaine, la structure doit débiter la recherche de ses premiers résidents. Vous vous appuyez sur un exemple de logement (ANNEXE 1) pour élaborer l'annonce de l'offre locative.

1.1. Rédiger l'offre détaillée de location de ce logement.

L'actualisation du livret d'accueil nécessite d'apporter des précisions sur certains points souvent mal compris des usagers : « états des lieux », « dépôt de garantie », « délais de préavis ».

1.2. Formuler une explication claire de ces termes.

La vétusté de l'hébergement a fortement dégradé l'attractivité des logements proposés. La rénovation des logements a été engagée afin d'améliorer la qualité du service rendu aux résidents et la direction s'interroge sur le taux de remplissage des nouvelles locations. Pour faciliter le suivi budgétaire annuel, vous vous engagez dans l'analyse financière prévisionnelle de l'activité de location de la résidence à partir de données budgétaires (ANNEXE 4).

1.3. Déterminer le nombre minimal de logements devant être occupés à l'année pour assurer la rentabilité de l'activité.

Pour répondre aux obligations de la structure en matière d'accessibilité, la solution retenue a été d'utiliser une partie des espaces de l'ancienne cuisine collective transformés en deux logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Un jeune homme actuellement locataire d'une des autres résidences de la ville postule pour obtenir un logement dès la réouverture « des marmottes ». Ce jeune paraplégique se déplace en fauteuil roulant et est autonome pour tous les actes de la vie courante. Les deux logements adaptés étant déjà réservés, vous envisagez de proposer à ce jeune un autre logement au premier étage desservi par un ascenseur. Vous étudiez si le logement qui lui serait proposé (ANNEXE 1) est adapté à sa situation. La direction vous indique toutefois ne pas vouloir investir dans de nouveaux mobiliers.

1.4. Conduire une analyse critique de ce logement.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2024
E2 – Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, un établissement	Code : 24ESE2OTVQ	Page : 3/15

Partie 2 - Une nouvelle offre de restauration collective

Jusqu'à la fermeture de la résidence, la préparation et la distribution des repas étaient effectuées sur place.

La décision actée par le conseil d'administration en 2022 relative à la réorganisation du service de restauration modifie le mode de distribution des repas. Ils sont maintenant élaborés en liaison froide dans la cuisine d'une autre résidence habitat jeunes de la ville et sont transportés dans une camionnette réfrigérée à la résidence « les marmottes » pour être consommés dans la salle de restauration de la résidence par les usagers.

Deux salariés sans qualification professionnelle sont nouvellement affectés à la distribution des repas. Afin de garantir la sécurité sanitaire, vous assurez la formation des agents sur la procédure de la liaison froide.

2.1. Expliquer cette procédure aux agents.

Par ailleurs, l'enquête interne menée en 2022 auprès des usagers a mis en évidence un mécontentement quant aux menus proposés dans cette résidence. L'essentiel des remarques formulées portaient sur le « manque de choix ». Dans la perspective de la prochaine ouverture de la résidence vous décidez de promouvoir auprès des jeunes la nouvelle formule de menus équilibrés qui leur sera proposée (ANNEXE 7).

2.2. Présenter les arguments en faveur de cette nouvelle formule de menus.

Partie 3 - Adaptation des compétences des agents polyvalents

La réorganisation de l'activité de restauration exige une plus grande polyvalence des agents. Outre la distribution des repas, ces agents seront chargés de nettoyer chaque jour une surface de sols de 400 m² à l'aide d'un produit nettoyant et de gérer le stock de ce produit. Deux bidons de ce produit sont utilisés par mois, la structure passe commande par lot de 15 unités et le délai de livraison est d'un mois. Le fournisseur est un partenaire de longue date de l'association et le dépassement du délai de livraison n'a jamais excédé 10 jours. Pour prévenir d'éventuelles difficultés d'approvisionnement, la valeur du stock de sécurité a donc été fixée à un exemplaire de ce produit.

Pour illustrer votre intervention auprès des agents, vous avez récolté les données relatives à l'évolution du stock d'un produit nettoyant dans une des résidences de l'association (ANNEXE 5).

Votre analyse de la situation professionnelle des agents a permis de constater qu'il est nécessaire de renforcer leurs compétences sur la gestion des stocks en travaillant notamment les points suivants :

- la compréhension du rôle du stock d'alerte ;
- les principes de la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré (CUMP).

3. Présenter ces deux points.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2024
E2 – Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, un établissement	Code : 24ESE20TVQ	Page : 4/15

Partie 4 - Dispositif de traitement de l'eau

Dans l'enquête interne menée en 2022, les résidents se plaignaient notamment de produits d'hygiène et d'entretien qui ne « moussent pas » et d'une « sensation de peau sèche après la douche ». Dans cette même enquête le personnel rapporte des difficultés à entretenir les espaces sanitaires (« dépôts blanchâtres », « développement de moisissures », etc.). Pour compléter votre analyse le gestionnaire vous fournit le document d'information sur la qualité de l'eau desservie par la commune (ANNEXE 9).

Sur la base de ces constats, vous proposez à la direction l'installation d'un adoucisseur d'eau.

4.1. Présenter le principe de fonctionnement de l'adoucisseur.

4.2. Justifier en quoi cet équipement va permettre de répondre aux retours de l'enquête menée en 2022.

BARÈME :

Partie 1 - 9 points

Partie 2 - 5 points

Partie 3 - 2 points

Partie 4 - 4 points

L'évaluation prendra en compte la qualité de l'expression écrite.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2024
E2 – Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, un établissement	Code : 24ESE2OTVQ	Page : 5/15

ANNEXES

ANNEXE 1 - Exemple d'un nouveau logement de la résidence

Document auteur.

ANNEXE 2 - Foyer de jeunes travailleurs ou « habitat jeunes »

Service public [en ligne].

Disponible sur <https://www.service-public.fr> (consulté le 14 novembre 2023).

ANNEXE 3 - Accessibilité aux personnes handicapées des habitations collectives

Legifrance [en ligne].

Disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/> (consulté le 11 décembre 2023).

ANNEXE 4 - Éléments annuels prévisionnels de comptabilité

Document auteur.

ANNEXE 5 - État des stocks disponibles en fin de mois du produit nettoyant

Document auteur.

ANNEXE 6 - Diagramme de production en cuisine collective

H. ROUDAUT & E. LEFRANCCQ. *Alimentation théorique*. Edition DOIN.

CRDP Aquitaine 2005.

ANNEXE 7 - Exemples de menus proposés

Document auteur.

ANNEXE 8 - Qualité de l'eau desservie dans la résidence

La qualité de l'eau dans votre commune [en ligne].

Disponible sur <https://carto.atlasante.fr> (consulté le 14 novembre 2023).

ANNEXE 9 - Fonctionnement d'un adoucisseur

Elyotherm [en ligne].

Disponible sur <https://elyotherm.fr> (consulté le 14 novembre 2023).

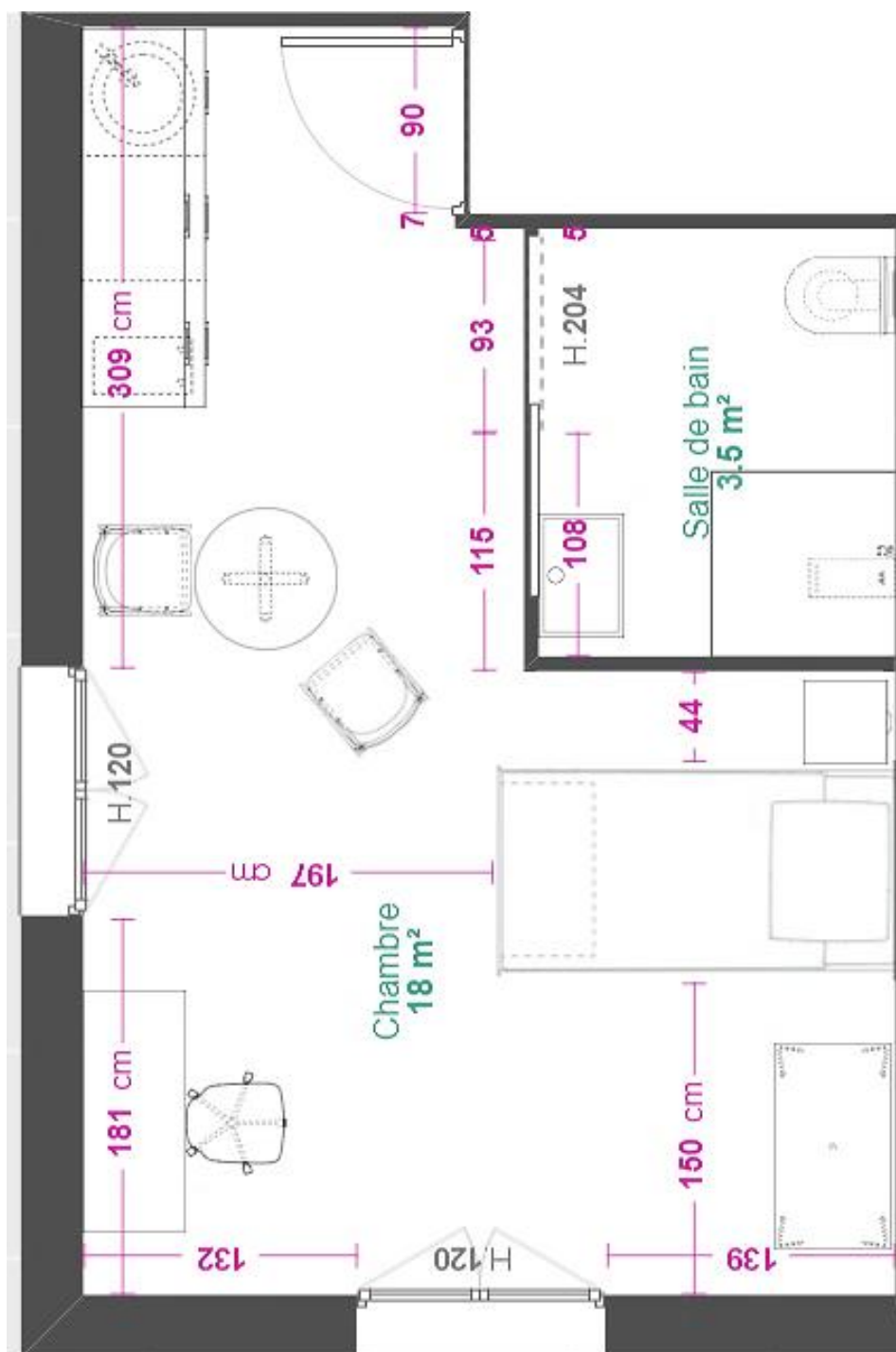
ANNEXE 10 – Liste des meubles réglementaires pour une location meublée

Service public [en ligne].

Disponible sur <https://www.service-public.fr> (consulté le 11 décembre 2023).

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2024
E2 – Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, un établissement	Code : 24ESE2OTVQ	Page : 6/15

ANNEXE 1 - Exemple d'un nouveau logement de la résidence



Échelle :



100 cm

N.B. : 2,88 cm sur le plan
représentent 100 cm en
dimensions réelles

Document auteur.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2024
E2 – Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, un établissement	Code : 24ESE2OTVQ	Page : 7/15

ANNEXE 2 - Foyer de jeunes travailleurs ou « habitat jeunes »



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Foyer de jeunes travailleurs (FJT) ou "Habitat jeunes"

Vérifié le 11 février 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Le foyer de jeunes travailleurs (FJT) ou *Habitat jeunes* propose un hébergement comportant à la fois des logements **meublés ou non** et des espaces communs (par exemple, restaurant, laverie, salle informatique, bibliothèque).

Vous signez un contrat d'occupation avec le gestionnaire du foyer.

Ce contrat précise notamment les conditions de votre admission et hébergement.

Vous devez être âgé de 16 à 30 ans.

Vous pouvez être dans l'une des situations suivantes :

- En activité professionnelle
- Demandeurs d'emploi
- En formation (apprenti, en alternance, étudiant...)

Vous signez un contrat d'occupation avec le gestionnaire du foyer.

Ce contrat doit mentionner les éléments suivants :

- Conditions d'admission
- Date de début du contrat
- Conditions de résiliation du contrat
- Montant de la redevance mensuelle (sorte de loyer) et de l'ensemble des prestations annexes (par exemple, blanchisserie)
- Montant du dépôt de garantie
- Description des locaux et équipements et espaces collectifs mis à votre disposition

Le règlement intérieur doit être annexé au contrat. Vous devez signer ce règlement.

Les frais d'hébergement comprennent généralement les sommes suivantes :

- Redevance mensuelle
- Dépôt de garantie égal à 1 mois de redevance (cette somme est rendue à votre départ)
- Participation individuelle aux prestations annexes

Le contrat est conclu pour une durée **d'un mois**.

Il est **reconduit automatiquement** si vous souhaitez poursuivre l'hébergement.

Vous pouvez mettre fin à votre contrat à tout moment à la condition de respecter un **délai de préavis de 8 jours** pour prévenir le gestionnaire du foyer.

Pour cela, vous devez envoyer une lettre recommandée avec avis de réception à votre gestionnaire de foyer.

Ce délai de préavis commence le jour où le gestionnaire reçoit le courrier et signe l'accusé de réception.

Durant les 8 jours, **vous continuez à payer vos frais d'hébergement (redevance,...)**.

Le gestionnaire du foyer peut résilier à tout moment votre contrat. Il doit le faire en respectant un certain délai de préavis (1 mois ou 3 mois) qui diffère selon la nature de la rupture du contrat.

Service public [en ligne].

Disponible sur <https://www.service-public.fr> (consulté le 14 novembre 2023).

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2024
E2 – Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, un établissement	Code : 24ESE20TVQ	Page : 8/15

ANNEXE 3 – Accessibilité aux personnes handicapées des habitations collectives

Arrêté du 24 décembre 2015 : Article 13

Dès la construction, les caractéristiques suivantes doivent être respectées :

Une personne dont le fauteuil roulant présente des caractéristiques dimensionnelles définies à l'annexe 1 doit pouvoir :

- passer dans toutes les circulations intérieures des logements conduisant à une pièce de l'unité de vie ;
- pénétrer dans toutes les pièces de l'unité de vie.

La cuisine, ou la partie du studio aménagée en cuisine, doit offrir un passage d'une largeur minimale de 1,50 m entre les appareils ménagers installés ou prévisibles compte tenu des possibilités de branchement et d'évacuation, les meubles fixes et les parois, et ce hors du débattement de la porte. Ce passage peut empiéter partiellement sur :

- l'espace de débattement d'une porte d'au maximum 25 cm ;
- l'espace libre sous un évier d'au maximum 15 cm.

Une chambre au moins doit offrir, en dehors du débattement de la porte et de l'emprise d'un lit de dimensions minimales 0,90 m × 1,90 m pour les logements conçus pour n'accueillir qu'une personne et de 1,40 m × 1,90 m sinon :

- un espace libre d'au moins 1,50 m de diamètre. Un chevauchement partiel d'au maximum 25 cm est possible entre cet espace libre et l'espace de débattement d'une porte ;
- un passage d'au moins 0,90 m sur les deux grands côtés du lit et un passage d'au moins 1,20 m sur le petit côté libre du lit, ou un passage d'au moins 1,20 m sur les deux grands côtés du lit et un passage d'au moins 0,90 m sur le petit côté libre du lit.

Dans le cas d'un logement ne comportant qu'une pièce principale, le passage de 0,90 m n'est exigé que sur un grand côté, le lit pouvant être considéré accolé à une paroi.

Une salle d'eau au moins doit offrir un espace libre d'au moins 1,50 m de diamètre. Cet espace peut empiéter partiellement sur :

- l'espace de débattement d'une porte d'au maximum 25 cm ;
- l'espace libre sous la vasque d'un lavabo d'au maximum 15 cm.

Un cabinet d'aisances [WC] au moins doit offrir un espace libre accessible à une personne en fauteuil roulant d'au moins 0,80 m × 1,30 m latéralement à la cuvette et en dehors du débattement de la porte. À la livraison, cet espace peut être utilisé à d'autres fins, sous réserve que les travaux de réintégration de l'espace dans le cabinet d'aisances soient des travaux simples.

Legifrance [en ligne].

Disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/> (consulté le 11 décembre 2023).

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2024
E2 – Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, un établissement	Code : 24ESE2OTVQ	Page : 9/15

ANNEXE 4 - Éléments annuels prévisionnels de comptabilité

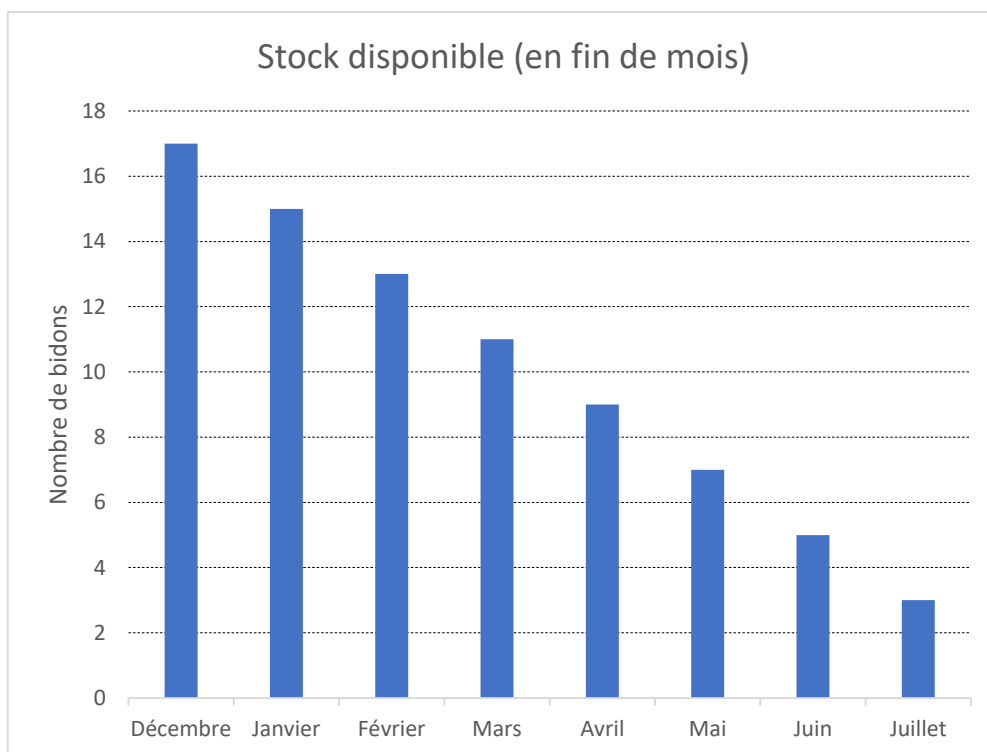
Achats (montant proportionnel à l'activité)	35 000 €
Charges de personnel (70 % du montant suivant sont indépendants de l'activité)	72 000 €
Dotations aux amortissements	7 800 €
Impôts et taxes (considérés comme indépendants de l'activité)	6 200 €
Services extérieurs (indépendants de l'activité à hauteur de 20 %)	12 000 €

Le Conseil départemental accorde à la structure une subvention qui permet de prendre en charge d'un salaire brut annuel estimé à 22 000 €. Le montant de cette subvention est indépendant du niveau d'activité de la résidence.

Document auteur.

ANNEXE 5 - État des stocks disponibles en fin de mois du produit nettoyant

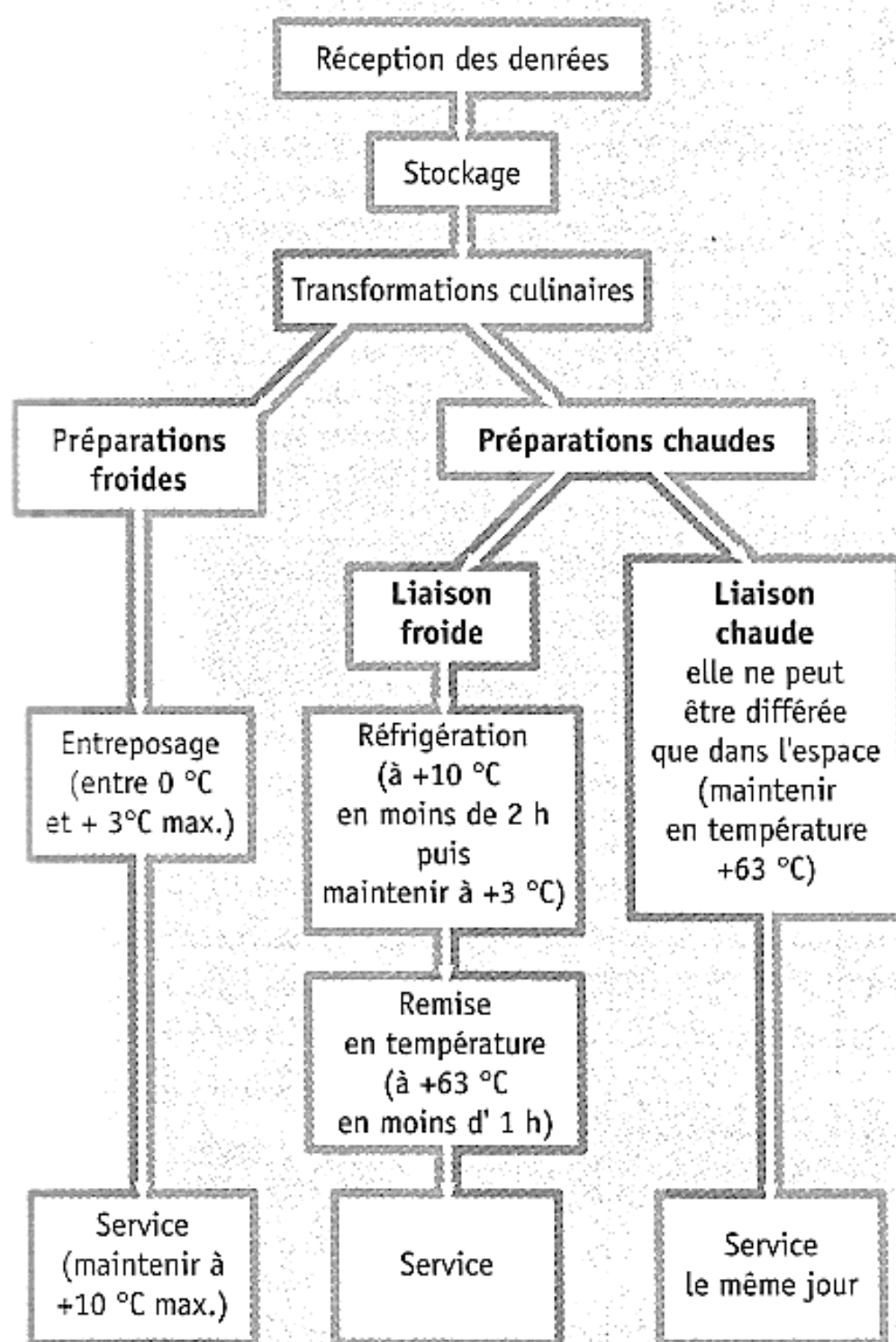
Opération	Livraison	Utilisation	Utilisation	Utilisation	Utilisation	Utilisation	Utilisation	Utilisation
Date	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Quantités Entrée/Sortie	15	2	2	2	2	2	2	2
Stock disponible	17	15	13	11	9	7	5	3



Document auteur.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2024
E2 – Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, un établissement	Code : 24ESE2OTVQ	Page : 10/15

ANNEXE 6 – Diagramme de production en cuisine collective



H. ROUDAUT & E. LEFRANCCQ. *Alimentation théorique*. Edition DOIN. CRDP Aquitaine 2005.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2024
E2 – Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, un établissement	Code : 24ESE20TVQ	Page : 11/15

ANNEXE 7 - Exemples de menus proposés

JOURS	PLATS	DÉNOMINATION
Lundi	PLAT 1	Salade de pâtes au surimi - Mousse de foie - Poireau vinaigrette - Tomates vinaigrette - Feuilleté fromage - Carottes au thon
	PLAT 2	Chipolatas de volaille - Poulet rôti - Choucroute de la mer
	PLAT 3	Pommes vapeur - Chou de la choucroute - Poêlée campagnarde
	PLAT 4	Fromage ou Yaourt nature
	PLAT 5	Riz au lait - Crème dessert - Yaourt aux fruits Fruits au sirop - Fruits de saison
Mardi	PLAT 1	Salade piémontaise - Salade de blé - Brocolis vinaigrette Œuf mayonnaise - Concombre
	PLAT 2	Cordon bleu - Carbonade de bœuf - Filet de poisson
	PLAT 3	Tortis de pâtes - Carottes - Navets
	PLAT 4	Fromage ou Yaourt nature
	PLAT 5	Pâtisserie - Raisin - Yaourt bio Fruits au sirop - Fruits de saison
Mercredi	PLAT 1	Chou-fleur gribiche - Tomates antiboise Céleri milanaise - Salade de riz - Macédoine
	PLAT 2	Rougail - Blanquette de dinde - Filet de poisson
	PLAT 3	Riz pilaf - Endives - Haricots verts
	PLAT 4	Fromage ou Yaourt nature
	PLAT 5	Fromage blanc - Pain au chocolat - Yaourt bio Fruits au sirop - Fruits de saison
Jeudi	PLAT 1	Pomelos - Farfalles de saumon - Concombre vinaigrette Salade du cantal - Carottes vinaigrette
	PLAT 2	Blanc de volaille pomme d'abeille - Kefta - Omelette
	PLAT 3	Frites - Courgettes - Champignons frais
	PLAT 4	Fromage ou Yaourt nature
	PLAT 5	Iles flottantes - Crème dessert - Yaourt bio Fruits au sirop - Fruits de saison
Vendredi	PLAT 1	Tomates - Asperges vinaigrette - Cœurs d'artichauts Rillettes - Pavé au poivre
	PLAT 2	Escalope panée - Paupiette de volaille - Filet de poisson
	PLAT 3	Semoule - Petits pois - Ratatouille
	PLAT 4	Fromage ou Yaourt nature
	PLAT 5	Dessert du jour - Fruits au sirop - Fruits de saison

Document auteur.

ANNEXE 8 - Qualité de l'eau desservie dans la résidence

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique. Sur le plan physico-chimique, elle est satisfaisante au vu des paramètres analysés.

Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 16

Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Eau de bonne qualité bactériologique.

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Concentration moyenne : 2,2 mg/L

Concentration maximale : 2,4 mg/L

Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

Somme maximale des concentrations en pesticides : 0,02 µg/L

Pas de dépassement de la norme sur période.

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.

Concentration moyenne : <10 µg/L

Concentration maximale : <10 µg/L

La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).

Concentration moyenne : 31,2 °f

Concentration maximale : 34 °f

Eau très dure. Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

La qualité de l'eau dans votre commune [en ligne].
Disponible sur <https://carto.atlasante.fr> (consulté le 14 novembre 2023).

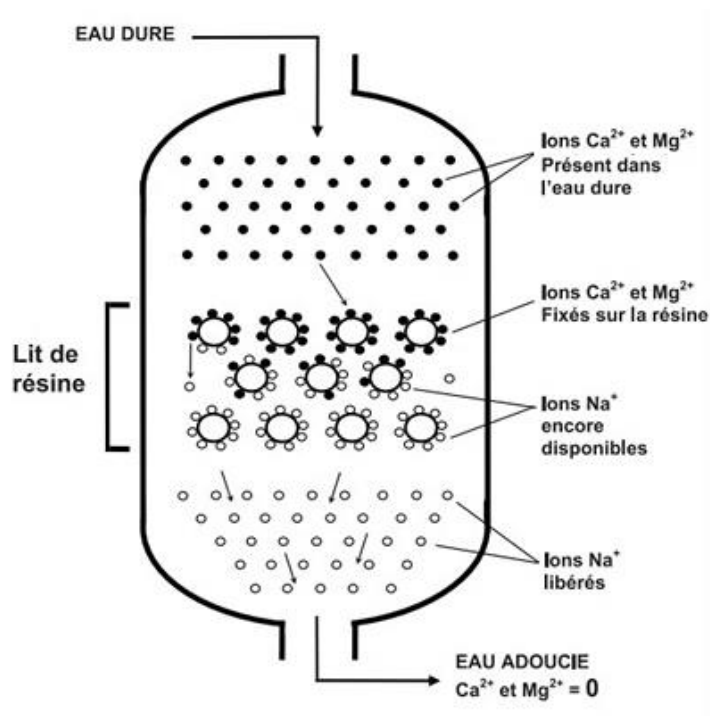
BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2024
E2 – Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, un établissement	Code : 24ESE20TVQ	Page : 13/15

ANNEXE 9 - Fonctionnement d'un adoucisseur

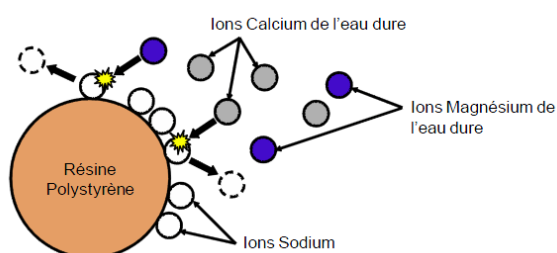
L'adoucissement est la technique utilisée pour diminuer le Titre Hydrotimétrique de l'eau (dû à la présence des sels alcalino-terreux : carbonates, sulfates et chlorures de calcium et de magnésium).

L'adoucisseur est un appareil qui utilise une résine échangeuse d'ions et le principe consiste à permuter les ions calcium et magnésium qui constituent la dureté de l'eau par des ions sodium liés à la résine de l'adoucisseur. L'échange ionique d'adoucissement sera réalisé sur un support solide constitué d'une résine initialement chargée en sodium. Chaque ion Ca^{2+} et Mg^{2+} va chasser de la résine 2 ions Na^+ .

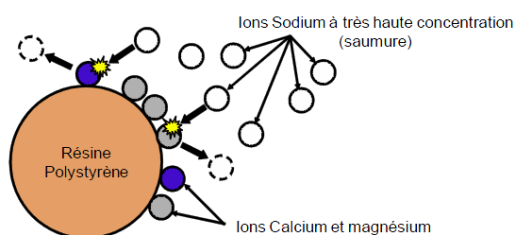
L'opération d'adoucissement va se poursuivre jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'ions Na^+ sur la résine. Lorsque tous les ions sodium ont été échangés, on dit que la résine est saturée et elle doit être régénérée. Il faut donc la recharger en ions sodium pour lui redonner son pouvoir adoucissant. Pour cela on va effectuer une régénération de la résine avec une saumure (solution de NaCl saturée ou chlorure de sodium). Les ions Na^+ vont se fixer sur la résine, tandis que les ions Cl^- entraîneront vers l'égout les ions Ca^{2+} et Mg^{2+} qui étaient fixés sur la résine. Ainsi, les ions sodium sont de nouveau remis en place sur les résines, alors que les ions calcium et magnésium sont évacués à l'égout sous forme de chlorures. Une succession de rinçage permet d'éliminer la saumure.



Phase1 : adoucissement



Phase 2 : régénération



Elyotherm [en ligne].

Disponible sur <https://elyotherm.fr> (consulté le 14 novembre 2023).

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2024
E2 – Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, un établissement	Code : 24ESE20TVQ	Page : 14/15

ANNEXE 10 - Liste des meubles réglementaires pour une location meublée

Pour être considéré comme meublé, un logement mis en location avec un bail d'habitation (y compris bail mobilité) doit comporter au minimum certains meubles.

Quelle est la liste des meubles indispensable ?

Un logement meublé doit obligatoirement comporter au minimum les meubles suivants :

- literie avec couette ou couverture ;
- volets ou rideaux dans les chambres ;
- plaques de cuisson ;
- four ou four à micro-onde ;
- réfrigérateur ;
- congélateur ou compartiment à congélation du réfrigérateur d'une température maximale de – 6° ;
- vaisselle en nombre suffisant pour que les occupants puissent prendre les repas ;
- ustensiles de cuisine ;
- table ;
- sièges ;
- étagères de rangement ;
- luminaires ;
- matériel d'entretien ménager adapté aux caractéristiques du logement (aspirateur s'il y a de la moquette, balai et serpillière pour du carrelage...).

À savoir

Le juge peut décider de requalifier le bail d'un logement meublé en bail de logement vide, en cas de non-respect de cette liste de meubles.

Service public [en ligne].
Disponible sur <https://www.service-public.fr> (consulté le 11 décembre 2023).

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2024
E2 – Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, un établissement	Code : 24ESE2OTVQ	Page : 15/15